

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EUROPE DU SUD-EST

NOTE D'INFORMATION

SUR LES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EUROPE DU SUD-EST JUSQU'À LA FIN DE LA CINQUIÈME LÉGISLATURE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
POLITIQUES EXTÉRIEURES DE L'UNION**

4 mai 2004
SMZ

NT\535293FR.doc

PE 342.050

FR

FR

La délégation du Parlement européen pour les relations avec l'Europe du Sud-Est a eu à s'occuper des relations interparlementaires avec cinq pays: l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie (devenue la Serbie-et-Monténégro) et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Cette délégation a été constituée le 17 novembre 1994. Il convient de noter qu'au cours de cette même année une autre délégation, chargée spécifiquement des relations avec la Slovénie a été créée dans l'optique d'un futur accord européen. Depuis, cette dernière est devenue la délégation du Parlement européen à la commission parlementaire mixte UE-Slovénie dans l'attente de l'adhésion de ce pays à l'UE. L'Albanie relevait de la même délégation que la Roumanie et la Bulgarie de février 1991 à 1994, année au cours de laquelle elle a été intégrée à la délégation pour les relations avec l'Europe du Sud-Est.

Activités de la délégation pour les relations avec les républiques de l'ex-Yougoslavie et ultérieurement pour les relations avec l'Europe du Sud-Est

Présidents: 1981 - 1984	Vincenzo BETTIZA (LIB, Italie)
1985 - 1986	Lieselotte SEIBEL-EMMERLING (PSE, Allemagne)
1987 - 1989	Julian GRIMALDOS GRIMALDOS (PSE, Espagne)
1989 - 1994	Paraskevas AVGERINOS (PSE, Grèce)
1994 - 1999	Doris PACK (PPE, Allemagne) ¹
1999 - 2004	Doris PACK (PPE-DE, Allemagne) ¹

Réunions et missions 1981 - 1994:

- 3^e réunion: Strasbourg, 12-15 janvier 1981
- 4^e réunion: Belgrade, 4-6 octobre 1982
- 5^e réunion: Strasbourg, 16-18 janvier 1984
- 6^e réunion: Belgrade, 16-19 septembre 1985
- 7^e réunion: Strasbourg, 20-22 octobre 1986
- 8^e réunion: Belgrade, 1^{er}-5 décembre 1987
- 9^e réunion: Strasbourg, 13-16 mars 1989
- visite d'une délégation ad hoc: Belgrade, 28 mai-1^{er} juin 1989²
- 10^e réunion: Belgrade, 11-13 février 1991, et mission au Kosovo, 13-14 février 1991
- délégation ad hoc: observation du référendum en Bosnie-et-Herzégovine, 29 février-1^{er} mars 1992

* * *

¹ Présidente de la délégation pour les relations avec les pays de l'Europe du Sud-Est.

² À l'invitation de l'Assemblée fédérale de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, une délégation du PE s'est rendue en visite à Belgrade du 28 mai au 1^{er} juin 1989 et a tenté en vain d'effectuer une mission d'enquête au Kosovo, dans le prolongement d'une résolution dans laquelle le PE avait exprimé sa préoccupation (11 avril 1989).

- 1^{re} réunion interparlementaire PE/Slovénie et PE/Croatie: Ljubljana et Zagreb, 22-26 novembre 1992
- délégation ad hoc: mission à Zagreb et à Sarajevo, 9-11 mai 1993
- 2^e réunion interparlementaire PE/Slovénie: Strasbourg, 27-28 octobre 1993
- 3^e réunion interparlementaire PE/Croatie: Strasbourg, 17-18 novembre 1993
- délégation ad hoc: mission à Zagreb et à Sarajevo, 16-19 octobre 1994

Activités de la délégation pour les relations avec l'Albanie (la Bulgarie et la Roumanie)

Président: 1991 - 1994 Alexander LANGER (V, I)

Réunions et missions 1991 - 1994:

- délégation ad hoc: observation électorale, 31 mars 1991 (Tirana)
- délégation ad hoc: observation électorale, 20-22 mars 1992 (Tirana)
- 1^{re} réunion interparlementaire PE/Albanie: 14-17 juillet 1992 (Tirana)
- 2^e réunion interparlementaire PE/Albanie: 25-27 mai 1993 (Strasbourg)

Activités de la délégation pour les relations avec l'Europe du Sud-Est

1. Relations avec l'Albanie

Réunions et missions:

- 3^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 23-24 février 1995
- délégation ad hoc en Albanie: Tirana, 2-3 juin 1997
- délégation ad hoc d'observation électorale: Albanie, 27-30 juin 1997
- 4^e réunion interparlementaire: Tirana, 25-27 novembre 1997
- missions triparlementaires du PE et des assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe: Tirana, 23 janvier et 1^{er} juillet 1998
- 5^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 9-10 novembre 1998
- délégation ad hoc d'observation du référendum constitutionnel: Albanie, 20-23 novembre 1998
- 6^e réunion interparlementaire: Tirana, 23-24 novembre 1999
- 7^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 20-21 novembre 2000
- délégation ad hoc d'observation électorale: Albanie, 22-25 juin 2001
- 8^e réunion interparlementaire: Tirana, 11-12 octobre 2001
- 9^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 9-10 septembre 2002
- 10^e réunion interparlementaire: Tirana, 27-28 octobre 2003

Thèmes examinés:

Au cours des trois premières réunions interparlementaires entre le PE et le Parlement albanais, les discussions se sont concentrées sur le développement de la démocratie et sur les réformes économiques nécessaires à la mise en place d'une économie de marché viable. Parmi les autres sujets traités figuraient la question de la minorité grecque en Albanie, les problèmes du Kosovo voisin et l'avenir des relations entre l'UE et l'Albanie.

Les élections législatives de mai-juin 1996 en Albanie ont jeté une ombre sur le processus de démocratisation du pays et la délégation a donc décidé de surseoir à la réunion interparlementaire prévue pour le mois de septembre de la même année. La délégation a suivi attentivement la dissolution des structures hiérarchiques et les désordres politiques et sociaux qui ont abouti à la formation d'un gouvernement intérimaire composé de toutes les grandes forces politiques du pays. Le PE a décidé d'envoyer des délégations ad hoc pour examiner la situation dans le pays avant les élections législatives extraordinaires et pour surveiller le bon déroulement du premier tour des élections de juin 1997. Bien qu'il y ait eu de graves irrégularités, les élections ont été considérées comme acceptables, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles elles ont eu lieu, et la délégation du PE a appelé le nouveau Parlement, le nouveau gouvernement et tous les partis politiques à coopérer dans un esprit de réconciliation. Cet appel a été réitéré à l'occasion de la quatrième réunion interparlementaire, tenue en novembre 1997, ainsi que dans le cadre des missions conjointes du PE et des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, effectuées aux mois de janvier et de juillet 1998. La délégation du PE a accordé une grande importance au processus d'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'Albanie; elle a en outre envoyé des observateurs au référendum de novembre 1998. Dans d'autres domaines, la délégation du PE a souligné l'importance d'une amélioration des normes démocratiques, de la situation des droits de l'homme, de l'ordre public et de la sécurité intérieure dans le pays. Elle a également rappelé la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour enrayer le niveau alarmant des activités criminelles, des trafics illégaux, de la contrebande et de la corruption. La délégation a examiné l'engagement d'aide de la Communauté et de la mission de l'UEO en Albanie.

À partir de la sixième réunion, en 1999, les thèmes principaux ont été la préparation de l'Albanie au processus de stabilisation et d'association dans l'ensemble des Balkans occidentaux et la nécessité d'adopter des réformes non seulement en matière d'administration et dans le secteur judiciaire, mais aussi dans le domaine économique. La nécessité d'apaiser les conflits entre personnes et de dépasser un style archaïque de débat politique a également fait l'objet d'un échange de vues.

En octobre 2000, des élections ont eu lieu en Albanie au niveau local. En dépit de quelques incidents, elles ont suscité un jugement globalement positif de la part des observateurs internationaux.

Si de nouveaux thèmes ont été abordés au cours de la réunion interparlementaire de 2000, comme l'environnement, la santé publique et l'éducation, l'accent a porté une fois de plus sur l'État de droit et la lutte contre le crime organisé, ainsi que sur le trafic d'êtres humains, qui revêt souvent la forme de l'immigration clandestine.

Le PE a décidé d'envoyer en Albanie une délégation ad hoc au mois de juin 2001 aux fins d'observation des élections législatives, lesquelles ont marqué un nouveau progrès vers le respect total des normes internationales en vigueur pour des élections démocratiques, illustré notamment par le rôle important joué par les moyens de communication de masse.

Le rapport définitif des organisations internationales chargées de l'observation électorale et les conclusions de la huitième réunion interparlementaire n'en ont pas moins souligné l'existence d'irrégularités. La délégation du PE a proposé aux partenaires albanais de réexaminer la loi électorale et invité les forces d'opposition à revenir au Parlement afin d'assumer pleinement leur rôle politique d'opposition démocratique.

Au cours de la neuvième réunion interparlementaire, les participants ont traité plus particulièrement de la nécessité, après le succès représenté par l'élection consensuelle d'un nouveau président de la République, de poursuivre la stabilisation de la vie politique du pays, de mener à bonne fin les travaux de révision de la loi électorale, d'améliorer la législation relative aux médias et de promouvoir des pratiques plus respectueuses des droits de l'homme.

Ils se sont intéressés également à la situation économique, en prenant en compte les besoins et nécessités en matière d'infrastructures, d'énergie et de privatisation, de même qu'aux problèmes liés au crime organisé, à la corruption et au mauvais fonctionnement du système judiciaire.

D'autre part, les parlementaires ont grandement encouragé l'Albanie dans le processus d'achèvement de tous les préparatifs nécessaires à la négociation d'un accord de stabilisation et d'association (ASA).

À la dixième réunion interparlementaire, les parlementaires se sont félicités de l'adoption du nouveau code électoral, mais ils ont dû souligner en revanche les lacunes apparues lors des élections locales d'octobre 2003 ainsi que la persistance de divisions au sein du gouvernement. Ils se sont arrêtés en outre, dans leurs conclusions, aux problèmes économiques et aux difficultés inhérentes à la lutte contre le crime organisé. Ils ont salué l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un ASA. Ils ont rappelé la nécessité de poursuivre énergiquement les efforts de réforme et de garantir les capacités de mise en œuvre requises.

2. Relations avec la Bosnie-et-Herzégovine

Réunions et missions:

- délégation ad hoc d'observation électorale: Bosnie-et-Herzégovine, 11-16 septembre 1996
- délégation ad hoc d'observation électorale: Bosnie-et-Herzégovine, 12-15 septembre 1997
- rencontre avec M. Milorad Dodik, Premier ministre de la République serbe: Bruxelles, 3 mars 1998
- délégation ad hoc d'observation électorale: Bosnie-et-Herzégovine, 10-14 septembre 1998
- 1^{re} réunion interparlementaire: Strasbourg, 10 mars 1999
- 2^e réunion interparlementaire: Sarajevo, 20-21 juin 2000
- 3^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 9-10 juillet 2001

- 4^e réunion interparlementaire: Sarajevo, 27-28 juin 2002
- délégation ad hoc d'observation électorale: Bosnie-et-Herzégovine, 5 octobre 2002
- délégation ad hoc (concernant la MPUE – Mission de police de l'UE): Bosnie-et-Herzégovine, 7-9 mai 2003
- 5^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 9-10 juillet 2003

Thèmes examinés:

La situation politique en Bosnie-et-Herzégovine a été l'un des thèmes centraux de l'activité de la délégation. À la fin des hostilités, les questions traitées au cours des réunions de la délégation ont porté sur la mise en œuvre de l'accord de paix de Dayton, la situation à Mostar et l'aide humanitaire fournie par l'UE.

En 1996, à l'invitation de l'OSCE, le PE a envoyé une délégation composée de quatorze membres chargée d'observer le déroulement des premières élections organisées en Bosnie-et-Herzégovine après l'accord de Dayton. La délégation a considéré ces élections comme un premier pas vers la démocratie et la stabilité dans un pays qui moins d'un an auparavant était encore en guerre. La délégation a également relevé de sérieuses entraves à la liberté des médias pendant la campagne électorale et signalé d'importantes lacunes: absence de liberté de circulation dans le pays, graves problèmes concernant les listes électorales et les réglementations, organisation de sections électorales dites des absents, dans lesquelles les électeurs pouvaient choisir de voter pour des personnes se présentant dans les zones où ils avaient leur domicile avant la guerre mais où ils ne résidaient plus. La délégation a en outre demandé la prolongation du mandat des troupes de l'IFOR et le maintien d'une forte présence de l'UE en Bosnie-et-Herzégovine.

Le PE a également observé le déroulement des premières élections municipales, organisées en septembre 1997, et répété qu'une coopération renforcée devrait succéder aux divisions dans le pays. La délégation a invité l'UE à accélérer l'octroi d'aides à la reconstruction pour les communes répondant à des normes démocratiques. Elle a réaffirmé son propre soutien au nouveau leadership modéré de la République serbe en invitant M. Dodik, Premier ministre modéré, à la réunion du mois de mars 1998.

Une autre délégation d'observation électorale s'est rendue en Bosnie-et-Herzégovine en septembre 1998. Elle s'est déclarée déçue par l'organisation des élections par la mission de l'OSCE et a demandé une participation plus directe de l'UE aux activités de la mission. À un niveau politique plus large, la délégation a recommandé que la Fondation pour la démocratie de l'UE soutienne les objectifs suivants: formation d'enseignants et de fonctionnaires chargés de l'éducation et de la culture, préparation de manuels scolaires valables pour tout le pays et organisation de tables rondes politiques interethniques. La délégation a en outre mis l'accent sur l'importance d'un bon fonctionnement des institutions communes de la Bosnie-et-Herzégovine et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit sur tout le territoire du pays.

La première réunion interparlementaire, tenue en mars 1999, a conclu notamment à la nécessité d'une application intégrale et inconditionnelle des dispositions de l'annexe 7 de l'accord de Dayton concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la restitution de leurs propriétés. Il a été indiqué à cette occasion que le Haut représentant ne doit pas hésiter à révoquer tout fonctionnaire refusant d'appliquer le plan de retour. Ont aussi été mentionnées la

création d'emplois et d'autres mesures de relance de l'économie, en tant qu'éléments essentiels des activités d'aide.

Les délégations ont également abordé la nécessité de consolider le fonctionnement d'institutions communes et notamment d'améliorer le travail de l'Assemblée parlementaire. Elles ont lancé un appel à tous les parlementaires serbes élus afin qu'ils participent de manière constructive au travail de toutes les institutions d'État communes et ont apporté leur soutien à la task force consultative UE/Bosnie-et-Herzégovine, ayant pour objectif d'aider le pays à devenir un État qui fonctionne pleinement et de mettre en place une coopération plus étroite avec l'UE.

Au cours de la deuxième réunion interparlementaire, la délégation du PE a insisté sur le fait que l'aide internationale ne pourrait être longtemps maintenue au même niveau, et a donc encouragé les institutions communes de la Bosnie-et-Herzégovine à opérer de manière autonome et à assurer dans la mesure du possible l'autofinancement. Les thèmes du retour des réfugiés, de la restitution de leurs propriétés, de l'instauration de l'État de droit, d'une coopération loyale entre les forces politiques, de la prédominance de l'État et de la citoyenneté uniques sur les ethnies et les appartenances ethniques et nationales ont été examinés au cours de cette même réunion.

La troisième réunion interparlementaire a mis un peu plus l'accent sur la nécessaire préparation de la Bosnie-et-Herzégovine au processus des stabilisation et d'association (PSA), dont les préalables sont l'application pleine et entière des accords de Dayton, l'adoption d'une loi électorale, l'adoption d'une loi sur la propriété, la création d'une zone économique unique pour l'ensemble du pays et la réforme de la police.

D'une manière générale, le PE a insisté sur la réconciliation et la tolérance, la réorganisation de la société civile et la coopération entre les acteurs politiques en Bosnie-et-Herzégovine.

Les participants à la quatrième réunion interparlementaire ont relevé avec satisfaction les progrès de la coopération entre les forces politiques, qu'ils ont exhortés à œuvrer par tous les moyens pour un fonctionnement efficace des institutions de l'État. Ils ont exprimé l'opinion que la Bosnie-et-Herzégovine devait se développer et se consolider en tant que zone économique unique par une gestion plus efficace des deniers publics et par des réformes économiques. Ils ont discuté des problèmes liés à la justice et aux affaires intérieures. Ils se sont félicités de l'avancement du PSA et de la coopération régionale et formulé le vœu que cette évolution se poursuive.

La mission d'observation des élections d'octobre 2002 a été l'occasion pour la délégation du PE de réaffirmer l'attachement traditionnel de ce dernier au processus de consolidation de la démocratie en Bosnie-et-Herzégovine et à la participation du pays au PSA. Ces élections étaient considérées comme les plus importantes depuis l'accord de paix de Dayton, car elles étaient organisées et conduites par les autorités du pays et conféraient aux institutions élues un mandat de quatre ans, plus long donc que par le passé.

Les observateurs du PE ont jugé que les élections s'étaient déroulées dans un climat calme et pacifique et que les procédures électorales avaient généralement été menées de manière ordonnée et efficace. La présidente de la délégation d'observation électorale du PE, M^{me} Doris Pack, a appelé les représentants élus à poursuivre le processus de réconciliation

nationale, à créer les conditions permettant le retour durable et à aider à la solution des principaux problèmes du pays en mettant en œuvre les réformes économiques et juridiques nécessaires et en coopérant dans un esprit de confiance mutuelle pour le renforcement de l'État.

La délégation ad hoc envoyée en Bosnie-et-Herzégovine en mai 2003 avait pour objectif principal d'évaluer l'action de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE), entamée le 1^{er} janvier 2003, et notamment les besoins futurs et les fonds requis. Les conclusions de cette délégation devaient prendre en compte la nécessité d'accroître la "visibilité" de l'UE dans le pays, l'insuffisance des résultats du gouvernement eu égard aux promesses électorales et son engagement insuffisant dans le processus de réforme, de même que la faiblesse des capacités administratives et l'importance croissante de la question de la primauté du droit. La délégation a constaté que l'économie ne progressait pas encore et s'est demandée si les décisions imposées par l'OHR étaient toujours pertinentes. Au sujet de la MPUE, elle a noté que certains des protagonistes souhaitaient déjà une extension de son mandat et que de nombreuses déficiences existaient dans la police locale: absence dans divers secteurs d'une démarcation nette entre les activités policières et la politique, salaires peu élevés, méthodes d'investigation inadéquates.

À la cinquième réunion interparlementaire, les parlementaires ont demandé avec insistance au Parlement de Bosnie-et-Herzégovine de renforcer son rôle législatif et ont salué l'importante réforme apportée au système gouvernemental complexe, laquelle devrait permettre aux institutions de l'État de fonctionner de façon plus efficace et d'être autonomes. Dans leur déclaration finale, les présidents ont jugé qu'il était temps de réduire progressivement le rôle de l'OHR, ont évoqué d'importantes questions relevant de la justice et des affaires intérieures ainsi que du domaine économique et, après s'être prononcés positivement sur les conclusions du Conseil européen de Thessalonique, ont dit attendre avec intérêt les résultats de l'étude de faisabilité quant à l'ouverture éventuelle de négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association.

3. Relations avec la Croatie

Réunions et missions:

- 3^e réunion: Zagreb, 22-24 mars 1995
- 4^e réunion: Strasbourg, 17-18 juillet 1996
- rencontre avec le général Klein, UNTAES¹, et les représentants des communautés ethniques de la Slavonie orientale: Bruxelles, 26 février 1997
- délégation ad hoc d'observation électorale: Slavonie orientale, Baranja et Srem occidental, 12-14 avril 1997
- 5^e réunion: Vukovar et Zagreb, 18-20 juin 1997
- 6^e réunion: Bruxelles, 2-3 février 1998
- 7^e réunion: Zagreb et Dubrovnik, 20-22 avril 1999
- 8^e réunion: Bruxelles, 3-4 avril 2000
- 9^e réunion: Split, 25-27 mars 2001

¹ Administration transitoire des Nations unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental.

- 10^e réunion: Bruxelles, 20-21 mars 2002
- 11^e réunion: Zagreb, 24-25 mars 2003
- 12^e réunion: Bruxelles, 17-18 février 2004

Thèmes examinés:

Les troisième et quatrième réunions interparlementaires ont permis de procéder à un vaste échange de vues sur la situation politique et économique de la Croatie, sur le problème du retour des réfugiés et des personnes déplacées, sur la situation en Slavonie orientale, sur les droits des minorités, sur la liberté des médias, sur les réseaux de transport et de communications ainsi que sur la stabilisation économique et sur les programmes de privatisation.

La délégation du PE a mis l'accent sur le rôle fondamental joué par la Croatie à l'égard du processus de paix mené dans la Bosnie-et-Herzégovine voisine, et elle a demandé aux Croates de renforcer leur engagement en faveur de la démocratisation de leur société et de veiller au respect intégral de l'accord de paix de Dayton. La délégation du PE a déclaré que l'UE, en vue de la consolidation de la démocratie en Croatie, aurait pu utiliser avec plus de prévoyance les instruments à sa disposition.

Au mois d'avril 1997, le PE a envoyé une délégation ad hoc en Slavonie orientale, au Baranja et au Srem occidental aux fins d'observation des élections locales, qu'il déclarait considérer comme le premier pas important vers une réintégration pacifique de la Croatie dans la région. Ce thème a été réexaminé, dans le cadre de la cinquième réunion interparlementaire (juin 1997), lorsque la délégation s'est rendue à Vukovar. Dans les conclusions de la réunion, la délégation a exhorté le gouvernement croate à faciliter le retour des personnes déplacées, invité l'UE à accroître l'aide y affectée et appelé de ses vœux une extension des programmes TEMPUS et PHARE pour la démocratie afin de soutenir le processus de démocratisation et d'ouverture de la société croate. Ces mêmes points ont été réitérés à l'occasion de la sixième réunion, de février 1998, lorsque la délégation du PE et la sous-commission du Sabor chargée des relations avec le PE ont insisté sur le fait que le retour des réfugiés et des personnes déplacées constituait une étape essentielle dans le processus de paix et de réconciliation. La nécessité de fournir une aide d'une manière impartiale à toutes les ethnies et de restituer les biens à leurs propriétaires initiaux a en outre été rappelée.

Au cours de la septième réunion, la délégation a déclaré qu'il faudrait adapter le statut contractuel de la Croatie avec l'UE dès qu'auraient été remplis les critères fondamentaux relatifs à la réforme de la loi électorale, à la démocratisation de la télévision d'État et à la poursuite du programme de retour des réfugiés. Cela devrait se faire dans le cadre général du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, comme proposé par la Présidence allemande. La formation de jeunes fonctionnaires aux mécanismes des institutions de l'UE, l'échange d'étudiants, l'organisation d'études européennes en Croatie ont été retenus en tant qu'objectifs politiques importants, en faveur desquels la Commission européenne devrait prendre les initiatives nécessaires afin d'édifier des ponts entre la Croatie et l'UE.

La huitième réunion interparlementaire a salué la poursuite du processus de démocratisation interne ainsi que les efforts accomplis par la Croatie pour libéraliser les médias et financer sur les deniers publics l'enseignement, les sciences, la culture et la santé publique. Elle s'est néanmoins

inquiétée des difficultés économiques et du niveau du chômage. La situation s'améliorerait avec l'alignement accru de la Croatie sur les structures de l'UE et la stabilisation de l'ensemble de la région.

Au cours de la neuvième réunion, une place importante a été accordée à l'approche régionale (normalisation des rapports, inviolabilité des frontières et souveraineté, dynamisation des relations économiques et développement des échanges). L'accent a été mis en outre sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail générales des médias, de collaborer avec le tribunal de La Haye, de procéder à des enquêtes judiciaires approfondies sur les crimes de guerre, de mener une politique rigoureuse en matière de retour des réfugiés et d'adopter les mesures économiques appropriées. Par ailleurs, les deux délégations se sont félicitées de la révision de la Constitution et souhaité l'intensification des efforts visant à réduire le nombre d'affaires en attente de jugement.

L'accord de stabilisation et d'association (ASA) entre la Croatie et l'UE a été signé le 29 octobre 2001 à Luxembourg.

À leur dixième réunion, les parlementaires ont souligné que la Croatie devait continuer de renforcer l'État de droit, et ils ont longuement débattu de la situation des médias, en insistant sur l'importance du pluralisme et de l'indépendance face aux pressions politiques. Dans le cadre du PSA, les deux délégations se sont déclarées convaincues de la convergence des priorités de la Croatie et de l'UE, et elles ont mis en évidence le rôle important qui incombait aux parlements dans le contrôle de la mise en œuvre des diverses obligations contractées au titre de l'ASA.

Les parlementaires ont adressé des recommandations précises au gouvernement concernant l'économie. D'autres questions abordées ont été le retour des réfugiés, les minorités et la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

À la onzième réunion, les parlementaires ont accueilli favorablement et appuyé la demande d'adhésion à l'UE présentée par la Croatie le mois précédent. Ils ont rappelé qu'il s'agissait là d'une aspiration naturelle, d'un droit appartenant à chacun des pays de l'Europe du Sud-Est. Les deux délégations ont réitéré leurs recommandations sur le retour des réfugiés, les minorités nationales (en se félicitant d'ailleurs de l'adoption d'une loi constitutionnelle dans ce domaine), le système judiciaire, la radiotélévision publique, la lutte contre la criminalité et le terrorisme, et, naturellement, la coopération avec le TPIY.

La douzième réunion s'est arrêtée à ce que pourrait être l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Croatie et a invité le Conseil à statuer rapidement en cas d'avis favorable de la Commission, de sorte que les négociations d'adhésion puissent démarrer avant la fin de 2004. Dans leur déclaration commune, les deux présidents ont également fait une place aux questions concernant le système judiciaire, l'administration publique et la lutte contre la corruption et la criminalité. Référence a été faite en outre, pour la première fois, aux problèmes à résoudre dans les relations avec les pays voisins.

4. Relations avec la République fédérale de Yougoslavie (devenue, le 4 février 2003, la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, incluant le Kosovo)

Réunions et missions:

- rencontre avec M. Ibrahim Rugova, président de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK): Strasbourg, 16 avril 1996
- rencontre avec M^{me} Pesic et MM. Draskovic et Djindjic, leaders de l'opposition serbe: Bruxelles, 8 octobre 1996
- délégation ad hoc en République fédérale de Yougoslavie: Belgrade et Pristina, 23-25 février 1997
- rencontre avec M. Milo Djukanovic, Président du Monténégro: Bruxelles, 26 mai 1998
- rencontre avec les représentants des leaders politiques albanais du Kosovo: Bruxelles, 10 novembre 1998
- visite ad hoc au Kosovo: 31 mai-3 juin 2000 (visite d'information pour étudier l'exécution des projets de la MINUK et de l'Agence européenne pour la reconstruction)
- visite d'information au Monténégro: 18-19 juin 2000
- visite du bureau de la délégation à Belgrade: 15-16 octobre 2000
- visite ad hoc à Belgrade: 8-10 février 2001
- visite d'information au Kosovo: 10-11 octobre 2001
- délégation ad hoc d'observation électorale au Kosovo: 15-19 novembre 2001
- 1^{re} réunion interparlementaire PE-RFY: Belgrade, 3-4 décembre 2001
- 1^{re} réunion interparlementaire informelle PE-Kosovo: Bruxelles, 2 décembre 2002
- visite d'information et 2^e réunion interparlementaire informelle PE-Kosovo: Pristina, 3-5 mars 2004

Thèmes examinés:

En raison de l'embargo international touchant la République fédérale de Yougoslavie, des lacunes dans le développement démocratique et de la gravité de la situation au Kosovo, il n'y a pas eu de relations institutionnelles officielles entre le PE et le Parlement de la République fédérale de Yougoslavie entre le début du conflit en Bosnie et le départ de Milosevic à l'issue des élections présidentielles fédérales de 2000. La délégation n'en a pas moins suivi avec une attention particulière la situation générale dans le pays, en s'intéressant spécialement à la situation au Kosovo et au Monténégro, ainsi qu'à la liberté des médias en Serbie.

Dans le prolongement du conflit du Kosovo et de l'intervention militaire de l'OTAN en Yougoslavie, et plus spécialement de l'établissement de la MINUK (Mission intérimaire des Nations unies pour le Kosovo) et de l'Agence européenne pour la reconstruction, la délégation a suivi de près l'évolution de la situation et, bien sûr, l'exécution des crédits affectés aux différents projets liés à la reconstruction et à la démocratisation. À l'automne 2000, dès que Milosevic eut cédé sa place à la tête de la République fédérale de Yougoslavie, la délégation a rétabli des contacts politiques, qui ont conduit à la tenue à Belgrade, en décembre 2001, à la première réunion interparlementaire PE-République fédérale de Yougoslavie et à l'organisation de deux réunions interparlementaires informelles avec une délégation de l'Assemblée parlementaire du Kosovo.

Les deux thèmes principaux discutés au cours de la première réunion interparlementaire ont été le futur aménagement constitutionnel de la RFY, avec les incertitudes dues à une possible sécession du Monténégro, et la coopération avec le TPIY.

Conformément à un accord signé à Belgrade le 14 mars 2002 sous l'égide de l'UE, les parlements de la Serbie et du Monténégro ont adopté, fin janvier 2003, la charte constitutionnelle de la Serbie-et-Monténégro, une communauté souple appelée à remplacer la République fédérale de Yougoslavie. Le 4 février 2003, cette dernière cessait officiellement d'exister avec la proclamation de la "Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro". Les deux composantes de cette nouvelle union sont semi-indépendantes, chacune ayant sa propre monnaie, son système fiscal et son tarif douanier. Elles sont cependant présentes comme une entité unique sur la scène internationale, entité ayant un président (Svetozar Marovic), un exécutif composé de cinq ministres (défense, affaires étrangères, relations économiques extérieures, relations économiques internes, droits de l'homme et des minorités) et un Parlement de 126 membres (qui a tenu sa séance inaugurale le 4 mars 2003).

Il n'a pas été possible d'organiser de réunion interparlementaire avec cette communauté étatique en 2002 ni en 2003.

En ce qui concerne le Kosovo, la délégation qui s'est rendue en visite d'information en octobre 2001 a rencontré des représentants de la communauté serbe et abordé la question de la participation de celle-ci aux élections qui devaient bientôt avoir lieu pour la mise en place des institutions autonomes provisoires. D'autres interlocuteurs ont été la MINUK (pilier UE), l'OSCE, plusieurs dirigeants politiques, l'Agence européenne pour la reconstruction et quelques représentants des États membres de l'UE. En conclusion de sa visite, la délégation a recommandé fermement aux leaders politiques serbes de déposer des listes de candidats pour les élections générales au Kosovo et à la communauté serbe de voter, condamné de manière absolue toute forme de terrorisme, d'intimidation ou de discrimination dirigée contre l'une quelconque des communautés du Kosovo et marqué la volonté de l'UE, et en particulier du PE, de suivre et de soutenir le processus de démocratisation du Kosovo.

Dans le cadre de la mission d'observation électorale de novembre 2001, les parlementaires se sont félicités du climat pacifique dans lequel celles-ci s'étaient déroulées, et la présidence de la délégation du PE a déclaré que la population du Kosovo était prête à participer davantage à la gestion de ses affaires et que les élections ouvraient la voie à un partenariat plus équilibré avec la communauté internationale.

La première réunion interparlementaire informelle PE-Kosovo avait pour but de dresser un "bilan" initial un après l'élection des institutions autonomes provisoires. Les parlementaires ont discuté de sujets tels que les méthodes de travail et les compétences de l'Assemblée parlementaire du Kosovo, la situation de la communauté serbe au Kosovo et le rôle de la communauté internationale, à commencer par la MINUK.

Lors de la deuxième réunion interparlementaire informelle PE-Kosovo, les parlementaires se sont intéressés aux activités de l'Assemblée parlementaire du Kosovo et à la position de certains membres serbes de cette assemblée et du gouvernement, aux normes auxquelles devrait répondre

un Kosovo démocratique et pluriethnique, à la coordination entre la MINUK et les institutions autonomes provisoires, au boycottage des activités parlementaires par les membres serbes et à la situation des minorités au Kosovo. Il n'a pas été publié de communiqué de presse ni de déclaration officielle à l'issue de cette réunion. Les institutions autonomes provisoires n'ont pas donné l'impression de pouvoir fonctionner avec efficacité.

Les participants à la visite d'information ont rencontré des représentants de l'Agence européenne pour la reconstruction, des États membres de l'UE et du pilier UE de la MINUK, le Médiateur, le Premier ministre, le chef de la MINUK, le Président du Kosovo et le coordinateur interministériel pour les rapatriés et les communautés, et ils ont visité des projets de développement du logement, de l'éducation et des entreprises à Magura et à Gracanica.

5. Relations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Réunions et missions:

- visite du groupe de travail: Skopje, 30 octobre-2 novembre 1995
- 1^{re} réunion: Skopje, 26 novembre 1996
- 2^e réunion: Bruxelles, 29-30 septembre 1997
- 3^e réunion: Ohrid, 2-4 juin 1998
- 4^e réunion: Bruxelles, 15-16 mars 1999
- 5^e réunion interparlementaire: Skopje, 22 novembre 1999
- 6^e réunion interparlementaire: Ohrid et Skopje, 10-11 juillet 2000
- 7^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 22-23 janvier 2001
- visite du bureau : Skopje, 5-6 octobre 2001
- visite du bureau: Skopje, 30 mai-1^{er} juin 2002
- délégation ad hoc d'observation électorale: 13-16 septembre 2002
- 8^e réunion interparlementaire: Skopje, 27-28 septembre 2003
- 9^e réunion interparlementaire: Bruxelles, 20-21 janvier 2004

Thèmes examinés:

Il existait, au sein de l'Assemblée de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) un groupe parlementaire permanent, devenu ultérieurement une commission, pour la coopération avec le PE. La délégation du PE a tenu un certain nombre de réunions avec cet organe. À la première de ces réunions, les discussions ont porté essentiellement sur les relations de l'ARYM avec ses voisins et avec l'UE, ainsi que sur la situation politique, économique et surtout interethnique interne. La position de la minorité albanaise présente dans le pays a fait l'objet d'une attention particulière.

Au cours de la deuxième réunion, qui a eu lieu au mois de septembre 1997, les participants ont relevé les améliorations intervenues dans les relations entre l'ARYM et les pays voisins, et ils ont porté un jugement positif sur l'évolution des relations avec l'UE. Les recommandations formulées par la délégation du PE au cours de la troisième réunion quant à l'application du programme PHARE, à la coopération avec les fonctionnaires de l'UE et aux relations interethniques ont été en gros respectées avant la quatrième réunion, tenue en mars 1999. Dans

leur déclaration conjointe, les présidents des délégations ont noté avec satisfaction que les élections législatives de novembre 1998 avaient été libres et s'étaient déroulées correctement et que la transition démocratique dans l'exercice du pouvoir avait démontré l'attachement du pays à la démocratie parlementaire. Ils ont considéré comme un facteur de stabilité l'entrée d'un parti représentatif de la minorité albanaise dans la coalition gouvernementale. Ils ont marqué leur appui au souhait du Conseil de coopération visant à améliorer les relations contractuelles entre l'UE et l'ARYM et ont demandé l'ouverture rapide de négociations en vue de l'association de l'ARYM à l'UE.

Eu égard à la décision du Conseil de l'UE du 21 juin 1999 d'inviter la Commission à présenter une recommandation formelle pour la négociation de directives en vue d'un accord de stabilisation et d'association, la délégation du PE s'est réunie une seconde fois en 1999 avec les partenaires macédoniens (cinquième réunion interparlementaire). Cette réunion extraordinaire a permis de souligner le soutien du PE au processus de stabilisation et d'association et, d'une manière générale, à l'intensification des relations entre les deux organes. À cette occasion, la délégation du PE n'a pas manqué d'encourager une fois encore les responsables politiques macédoniens à améliorer la coopération avec les pays voisins et à garantir l'égalité de traitement de toutes les composantes de la population de l'ARYM.

À l'issue de la sixième réunion interparlementaire, la déclaration conjointe adoptée par les deux délégations a mis en évidence les priorités en matière politique (réformes de l'administration publique, de l'éducation et du système de sécurité sociale) et économique, accordé une place importante au processus de stabilisation et d'association ainsi qu'au processus d'alignement de l'ARYM sur les structures de l'UE (discussions sur les questions concernant la justice et les affaires intérieures, les visas, les conclusions du Conseil européen de Santa Maria da Feira sur la possibilité de considérer les pays balkaniques comme des candidats potentiels à l'adhésion à l'UE) et félicité l'ARYM du rôle constructif qu'elle jouait dans la région en tant que signataire du pacte de stabilité.

La septième réunion interparlementaire, tenue à Bruxelles en janvier 2001, s'est elle aussi achevée sur une note positive, mettant en relief les bonnes relations de l'ARYM avec ses voisins et les améliorations apportées dans différents secteurs, dont les infrastructures (transports, progrès dans le domaine culturel). Et d'engager une fois de plus le pays à poursuivre ses efforts pour s'aligner progressivement sur les normes de l'UE, notamment en matière de justice.

L'année 2001 n'en aura pas moins été critique pour l'ARYM. Fin février, une vague d'actes terroristes et de violences perpétrés par des Albanais de souche a secoué le pays, touchant plus particulièrement le nord, dans les zones de Tetovo et de Kumanovo. Les tensions avaient pour origine les discriminations dont cette tranche de la population s'estimait victime de la part de l'État. Ces désordres très graves, avec recours aux armes, ont duré environ six mois, provoquant l'exode de milliers de réfugiés et le déplacement forcé de personnes dans le pays. Le 13 août, un "accord-cadre" était signé à Ohrid sous l'égide de l'UE et des États-Unis d'Amérique; il prévoyait la fin des violences en échange de l'engagement que serait mis en œuvre un programme de réformes constitutionnelles et législatives.

Un autre événement important a été la signature, le 9 avril 2001, de l'accord de stabilisation et d'association avec l'UE, sur lequel le PE a donné son avis conforme le 3 mai 2001.

Malgré l'application des premières réformes constitutionnelles en automne 2001 – en un processus qui s'est révélé bien difficile – et la collecte, par les troupes de l'OTAN, des armes que possédaient illégalement les rebelles albanais (opération "Moisson essentielle"), la situation politique est restée des plus tendues jusqu'à la fin de l'année.

Le PE a continué de suivre la situation de très près et a pleinement soutenu le processus de pacification interne. En ont porté témoignage la visite de M^{me} Fontaine à Skopje en septembre 2001 et la visite ad hoc effectuée par le bureau de la délégation pour les relations avec l'Europe du Sud-Est au début du mois d'octobre de cette même année, dont le programme a comporté des rencontres avec l'envoyé spécial de l'UE, le chef de la délégation de la Commission européenne, le Président du Parlement, le Premier ministre, les dirigeants des principaux partis politiques, le Président de la République et le président et les membres de la commission parlementaire chargée des relations avec le PE.

Au cours de la visite du bureau, fin mai-début juin 2002, les parlementaires se sont entretenus avec le Président de la République, les représentants des États membres de l'UE, le Président du Parlement, le ministre de l'éducation, le secrétaire d'État aux affaires étrangères, le recteur de l'université de Skopje, les responsables de l'Agence européenne pour la reconstruction, les membres de la commission parlementaire pour la coopération avec le PE et le Premier ministre; ils ont animé, en outre, un débat public organisé par le Mouvement européen de l'ARYM.

À la fin de son séjour, la délégation du PE a visité l'université de l'Europe du Sud-Est, à Tetovo, et a rencontré un certain nombre de fonctionnaires des patrouilles de police mixtes, des personnes déplacées et l'équipe de l'opération "Renard roux" de l'OTAN.

Cette visite a donné lieu à une évaluation d'ensemble positive de la mise en œuvre de l'accord-cadre. Les échanges de vue ont porté notamment sur la question du nom du pays, les problèmes de frontière, la ratification de l'ASA par les États membres de l'UE, la préparation des futures élections législatives, le processus de reconstruction et le rôle de l'Agence européenne pour la reconstruction, le processus de retour, la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains, le système éducatif national et la coopération régionale dans ce domaine, de même que la coopération avec le Conseil de l'Europe et avec les divers pays européens, la participation aux programmes de l'UE en matière d'éducation et la mobilité des étudiants.

La délégation du PE qui s'est rendue dans l'ARYM en septembre 2002 en mission d'observation électorale a jugé que les élections législatives du 15 septembre, organisées de manière régulière par les autorités du pays, s'étaient dans l'ensemble déroulées correctement, en dépit de l'un ou l'autre incident. Elle a néanmoins estimé qu'il convenait de ne plus tolérer les votes en famille ou en groupe et noté que la coexistence de plusieurs langues posait des problèmes de compréhension.

Le huitième réunion interparlementaire s'est tenue exceptionnellement deux ans après la septième. Il a fallu attendre, en effet, la fin des affrontements interethniques de 2001 et l'aboutissement du processus de réconciliation. La déclaration conjointe des présidents a reconnu l'aspiration résolue du pays à la démocratie et au pluralisme politique, invité instamment les parlementaires, les membres du gouvernement et les dirigeants politiques à créer des conditions

propices à la confiance et à la tolérance et à tirer profit des instruments politiques mis en place par l'accord-cadre d'Ohrid, et salué l'intérêt persistant pour l'intégration européenne. Des recommandations détaillées ont été adressées au gouvernement dans le domaine économique ainsi que pour la lutte contre la corruption et la criminalité. Quant au PSA, les parlementaires ont accueilli favorablement les conclusions du Conseil sur la perspective européenne pour les Balkans occidentaux. Les présidents ont souligné l'importance d'un passage en douceur de l'opération militaire "Harmonie alliée" de l'OTAN à l'UE.

Dans leur déclaration concernant la neuvième réunion interparlementaire, les présidents se sont félicités des progrès considérables enregistrés sur le plan politique et parlementaire et ont encouragé les responsables à accélérer la mise en œuvre définitive de l'accord-cadre d'Ohrid. Ils se sont longuement arrêtés, une fois encore, sur la lutte contre la corruption et la criminalité, ainsi que sur les réformes à apporter au système judiciaire et à l'appareil policier, adressant d'importantes recommandations au gouvernement. Ils se sont félicités également de l'achèvement du processus de ratification de l'ASA, dont ils ont demandé l'application dans les meilleurs délais. Ils ont approuvé les conclusions du Conseil européen de Thessalonique et l'agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux et ont exprimé leur satisfaction devant l'aspiration partagée et active des partis politiques et de la population du pays à l'adhésion à l'UE.

De fait, l'ARYM a, le 22 mars 2004, présenté une demande d'adhésion à la Présidence irlandaise du Conseil.

L'ASA entre l'UE et ses États membres, d'une part, et l'ARYM, d'autre part, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004.